

Cher Pharmacien,

Dans le cadre du lancement du projet AssurPharma, nous aimerions valider avec vous le bon fonctionnement technique de celui-ci dans votre logiciel tout en vous invitant à effectuer un premier essai pratique. L'objectif de cet exercice est de parvenir à une intégration efficace dans votre pratique quotidienne et bien sûr d'offrir un service performant à vos patients.

Nous avons prévu à cet effet un test dit « d'utilité ». S'il est réussi, le test servira de preuve finale du bon fonctionnement et de l'activation correcte par votre maison de soft dans votre pharmacie.

Concrètement, nous vous demandons d'effectuer une délivrance pour un patient spécifique et de créer ensuite pour celle-ci une attestation BVAC. Vous trouverez les instructions détaillées de ce test en page 2.

Tant l'assureur (auquel est destiné le BVAC) que le patient sont authentifiés à l'aide d'un code d'identification spécifique fourni par l'assureur. Sur base de ce code d'identification, votre logiciel transmettra ces informations BVAC sous forme électronique.

Si tout fonctionne bien, vous verrez figurer sur l'attestation BVAC des informations complémentaires indiquant que les données de l'attestation ont également été envoyées par voie électronique. Vous trouverez en pages 3 et 4 un exemple de présentation de ces informations.

Pour de plus amples informations sur le projet, rendez-vous sur notre site www.farmaflux.be
Merci d'adresser vos questions et/ou remarques éventuelles à support@farmaflux.be.

Bonne chance,
L'équipe FarmaFlux

Test d'utilité :

Étape [1] Créez une délivrance dans votre logiciel à l'aide des données du patient, du médecin et du médicament détaillées ci-dessous.

Patient:

Prénom: Dummy
Nom: Patient
Numéro NISS: 99123199940 (code-barres)



Médecin:

Prénom: Dummy
Nom: Médecin
Numéro INAMI: 10000106999 (code-barres)



Médicament:

Produit : Produit Activation BVAC Informatise
CNK : 3237088



Étape [2] Pour créer un BVAC électronique, il y a lieu de scanner le code d'identification spécifique fourni par l'assureur.

Code d'identification spécifique fourni par l'assureur:

Code: 60009912319994 (code-barres)



Étape [3] Suivez les instructions à l'écran et envoyez le BVAC généré électroniquement.

Étape [4] Si le test est réussi, une attestation BVAC s'imprimera automatiquement sur un papier où figureront des informations complémentaires (voir pages 3 et 4). Dans le cas contraire, ou si vous recevez un message d'erreur, veuillez prendre contact avec votre maison de software.

Voici un exemple d'attestation BVAC (en français et en néerlandais) générée suite à l'envoi fructueux à l'assureur. La présence d'un code QR est facultative et dépend du logiciel utilisé.

Identification du patient :				
ATTESTATION DE PRESTATIONS PHARMACEUTIQUES REMBOURSABLES DANS LE CADRE D'UNE ASSURANCE COMPLEMENTAIRE N° INAMI du médecin				
Nom du médecin prescripteur :				
PRODUITS DELIVRES				
Code national ou N° prép. magistr.	N	Nom produit	Prix public EUR	Prix payé EUR *
Totaux				
Total *				
Date de délivrance				
Identification				
N° de la pharmacie				
Signature du pharmacien				
<ul style="list-style-type: none"> • Cette attestation a été délivrée à la demande expresse du patient à l'attention de l'assureur complémentaire. • Attestation à transmettre à l'institution chargée de l'intervention relative aux prestations pharmaceutiques, éventuellement accompagnée du document officiel propre à l'organisme assureur. • Les informations reprises dans cette attestation sont utilisées en vue de la gestion d'une assurance complémentaire. La loi sur la protection de la vie privée (loi du 8 décembre 1992) vous donne le droit de connaître les informations contenues dans notre fichier de données vous concernant. Vous pouvez également demander que l'on corrige ou supprime des données erronées. Si vous désirez des informations au sujet du traitement de ces données, adressez-vous à la Commission de la Protection de la Vie privée. Vu pour être annexé à Notre arrêté du 21 janvier 2009.				
<ul style="list-style-type: none"> • Les données de cette attestation BVAC ont été transmises avec succès à votre assureur. • Par la remise de votre code-barres (sur la carte ou le document de votre assureur), vous avez marqué votre accord pour que votre pharmacien transmette à votre assureur, par voie électronique sécurisée, les données mentionnées sur votre attestation BVAC. Vous ne devez donc plus envoyer cette attestation BVAC à votre assureur, mais conservez-la bien. • Pour toute question concernant le remboursement de vos frais pharmaceutiques, vous devez prendre contact avec votre assureur (et non avec votre pharmacien !). • Gardez à cet effet à portée de main le numéro de document unique de l'attestation BVAC. • Numéro de document: 0054d2e1-d9c8-e42f-0c05-6fc417617e04 • Ces informations ne font pas partie de l'attestation BVAC telle que prévue à l'annexe V de l'AR du 21 janvier 2009. 				



- **Les données de cette attestation BVAC ont été transmises avec succès à votre assureur.**
- Par la remise de votre code-barres (sur la carte ou le document de votre assureur), vous avez marqué votre accord pour que votre pharmacien transmette à votre assureur, par voie électronique sécurisée, les données mentionnées sur votre attestation BVAC. Vous ne devez donc plus envoyer cette attestation BVAC à votre assureur, mais conservez-la bien.
- Pour toute question concernant le remboursement de vos frais pharmaceutiques, vous devez prendre contact avec votre assureur (et non avec votre pharmacien !).
- Gardez à cet effet à portée de main le numéro de document unique de l'attestation BVAC.
- Numéro de document: 0054d2e1-d9c8-e42f-0c05-6fc417617e04
- Ces informations ne font pas partie de l'attestation BVAC telle que prévue à l'annexe V de l'AR du 21 janvier 2009.

Identificatie van de patiënt : ATTEST VAN VERGOEDBARE FARMACEUTISCHE VERSTREKKINGEN IN HET KADER VAN EEN BIJKOMENDE VERZEKERING RIZIV-nr van de geneesheer Naam van de geneesheer : AFGELEVERDE PRODUCTEN				
Nationaal code nr. of nr magistr. ber.	N	Naam product	Publiekprijs EUR	Bet. prijs EUR *
Totalen				
Totaal *				
Afleveringsdatum Identificatie Nr. apotheek Handtekening van de apotheker				
<ul style="list-style-type: none"> Dit attest werd afgeleverd op uitdrukkelijk verzoek van de patiënt ten behoeve van de aanvullende verzekeraar. Attest over te maken aan de instelling die instaat voor de tussenkomst van de farmaceutische verstrekkingen, eventueel vergezeld van het officieel document eigen aan de verzekeringsinstelling. De op dit attest voorkomende informatie wordt gebruikt voor het beheer van een bijkomende verzekering. De wet tot bescherming van de persoonlijke levenssfeer (wet van 8 december 1992) geeft u het recht te weten welke informatie ons gegevensbestand over uw persoon bevat. U mag ook vragen foutieve gegevens te verbeteren of weg te laten. U kan tevens voor informatie over de verwerking van deze gegevens terecht bij de Commissie voor de Bescherming van de Persoonlijke Levenssfeer. Gezien om te worden gevoegd bij Ons besluit van 21 januari 2009.				
<ul style="list-style-type: none"> De gegevens van dit BVAC-attest werden succesvol elektronisch naar uw verzekeraar verstuurd. Door het afgeven van uw barcode (op de kaart of het document van uw verzekeraar), stemde u er mee in dat uw apotheker de gegevens vermeld op uw BVAC-attest op een beveiligde manier elektronisch doorstuurde naar uw verzekeraar. U hoeft dit BVAC-attest dus niet meer op te sturen naar uw verzekeraar, maar bewaar het goed. Voor al uw vragen rond de terugbetaling van uw farmaceutische kosten, dient u contact op te nemen met uw verzekeraar (niet met uw apotheker!). Hou hiervoor het uniek documentnummer van de BVAC bij de hand. Documentnummer: 0054d2e1-d9c8-e42f-0c05-6fc417617e04 Deze informatie maakt geen deel uit van het BVAC-attest, zoals voorzien in bijlage V van het KB van 21 januari 2009. 				



- De gegevens van dit BVAC-attest werden succesvol elektronisch naar uw verzekeraar verstuurd.**
- Door het afgeven van uw barcode (op de kaart of het document van uw verzekeraar), stemde u er mee in dat uw apotheker de gegevens vermeld op uw BVAC-attest op een beveiligde manier elektronisch doorstuurde naar uw verzekeraar. U hoeft dit BVAC-attest dus niet meer op te sturen naar uw verzekeraar, maar bewaar het goed.
- Voor al uw vragen rond de terugbetaling van uw farmaceutische kosten, dient u contact op te nemen met uw verzekeraar (niet met uw apotheker!).
Hou hiervoor het uniek documentnummer van de BVAC bij de hand.
- Documentnummer: 0054d2e1-d9c8-e42f-0c05-6fc417617e04
- Deze informatie maakt geen deel uit van het BVAC-attest, zoals voorzien in bijlage V van het KB van 21 januari 2009.